

UNDT/2013/160, Nwuke

Décisions du TANU ou du TCNU

Le tribunal a conclu que le remplissage du poste par transfert latéral à la retraite du titulaire était en violation de ST / AI / 2003/8. Transfert latéral: le tribunal a soutenu que, comme une décision latérale est une mesure discrétionnaire, son utilisation doit être conforme aux règles de procédure établie et ne doit pas être arbitraire ou motivée par des facteurs incompatibles avec une administration appropriée ou sur une motivation erronée, déposée ou inappropriée. Le tribunal a conclu que l'utilisation d'un transfert latéral dans cette affaire était une utilisation arbitraire de la discrétion conférée par ST / AI / 2010/3 à la lumière du fait que l'administration n'a pas donné de raisons adéquates, exceptionnelles ou autres.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté une décision du (ES) de la (ES) de la (ES) de l'ECA de remplir le poste de directeur, Office of Strategic Planning and Program Management (D / OPM) par le biais d'un transfert latéral sans annoncer. Le requérant a allégué que cette décision faisait partie d'une série d'actions de représailles prises contre lui par les ES qui ont commencé en 2009 lorsqu'il a fait une allégation de conduite interdite contre lui.

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

Texte Supplémentaire du Résultat

Le demandeur n'a demandé aucune indemnité monétaire et n'a pas réclamé de préjudice ou de dommage spécifique, il n'y avait donc aucune ordonnance d'indemnisation.

Applicants/Appellants

Nwuke

Entité

CEA

Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2011/60

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Nairobi

Date of Judgement

4 Déc 2013

Duty Judge

Juge Shaw

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Questions disciplinaires / fautes professionnelles

Représailles

Discrimination et autres motifs inappropriés

Réaffectation ou transfert

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2003/8
- ST/IA/2010/3

Résolutions de l'Assemblée générale

- A/RES/51/226
- A/RES/61/244
- A/RES/63/250

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2009/7

TCNU Statut

- Article 10.5

Jugements Connexes

UNDT/2009/030

UNDT/2009/095

UNDT/2011/126

2010-UNAT-042

2010-UNAT-021

2010-UNAT-081

2011-UNAT-150

2012-UNAT-200